

Département du **BAS-RHIN**
Arrondissement de **SAVERNE**

COMMUNE
DE
OBERMODERN-ZUTZENDORF

Nombre de membres
du conseil municipal
élus : 19

Procès-verbal

des délibérations du Conseil Municipal

conseiller(s) présent(s) : 18

conseiller(s) absent(s) excusé(s) ayant donné procuration : 1

Séance ordinaire du 25 septembre 2020 - Ouverture à 19h30
au Centre Culturel à Obermodern pour des raisons sanitaires (Covid 19)

Convocation envoyée le 18 septembre 2020

Secrétaire de séance : BALD Christian

Sous la présidence de M. STEGNER Helmut, Maire

Etaient présents : Mesdames et Messieurs

SCHINI Thierry- Maire délégué, BALTZER Jean Jacques - 1er Adjoint, FILLIAU Elfriede- 2^{ème} Adjointe, BUB Henri -3^{ème} Adjoint

BALD Christian, KRIEGER Vincent, BURCKEL Anaïs, LEMOINE SCHLECHT Georges, FINCK Christian, BALZER Sylvie, DURRMEYER-ROESS Céline, KAUFFMANN Aurélie, FINCK Michelle, SCHMITT-CRIQUI Danièle, BURCKEL Damien, MARIKAZ Stéphanie, WICK Michel

Absent excusé ayant donné

Procuration : SUTTER Joëlle à SCHMITT-CRIQUI Danièle

Le maire souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux, le quorum étant atteint le conseil municipal peut valablement délibérer.

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire informe les élus, des décisions prises depuis le dernier conseil municipal dans le cadre des délégations du conseil municipal au maire selon la délibération du 26 juin 2020.

Décisions de non préemption :

N° d'enregistrement vendeur	références	acheteur	décision	
505	M. et Mme BESLE Eric 2b rue des Meuniers OBERMODERN	Sect : 36 parcelle 104/39 Blaesmuehle 12a99ca	Mme BREHM Emma 86b Grand'Rue 67330 BOUXWILLER	Renonciation le 10/09/2020
506	M GOELLER David et Mme Laetitia ZYTO 2a rue du Meuniers OBERMODERN	Sect. 36 Parcelle 104/39 Blaesmuehle 12a99ca	M. ZIMMER Etienne et Mme LACK Cynthia 3, rue du Sel 67270 HOCHFELDEN	Renonciation le 15/09/2020

1. Désignation du secrétaire de séance

Il est proposé au conseil municipal de désigner Monsieur Christian BALD pour remplir les fonctions de secrétaire. Le conseil municipal après en avoir délibéré, désigne Monsieur Christian BALD comme secrétaire de séance.

2. Adoption du compte-rendu de la séance du 28 août 2020

Le procès-verbal de la séance du 28 août 2020 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

3. Travaux de voirie à réaliser au vu du transfert de compétences à la Communauté de Commune Hanau-La Petite Pierre pour 2020/2021

Le maire informe les anciens et nouveaux élus des prochains travaux d'aménagement routier enregistrés au niveau de la Communauté de Communes Hanau-La Petite Pierre susceptibles d'obtenir une subvention départementale à hauteur de 100.000,00 euros.

Les travaux inscrits sont :

OBERMODERN-ZUTZENDORF :

1^{er} projet : Rue d'Obermodern

2^{ème} projet : Rue de Kirrwiller du n° 9 au carrefour rue des Seigneurs + sortie Niefern.

A l'unanimité des membres présents et représentés les travaux d'investissement listés ci-dessus sont approuvés.

4. Délégation du fonds de solidarité communale à la Communauté de Communes Hanau-La Petite Pierre

Le maire rappelle aux conseillers, au vu du transfert de la compétence voirie à la CCHLPP, implique l'affectation du fonds de solidarité communale aux travaux d'aménagement routier suivants :

OBERMODERN-ZUTZENDORF :

1^{er} projet : Rue d'Obermodern

2^{ème} projet : Rue de Kirrwiller du n° 9 au carrefour rue des Seigneurs + sortie Niefern

La convention de désignation de maîtrise d'ouvrage et de financement nous sera proposée une fois que le projet sera arrêté avec précision : montant et nature des travaux entrepris, notamment ceux relevant de la compétence communale (aménagement paysagers, réseaux hors éclairage de compétence communautaire, mobilier urbain).

Vu les travaux d'aménagement routier entrepris par la Communauté de Communes Hanau-La petite Pierre :

OBERMODERN-ZUTZENDORF :

1^{er} projet : Rue d'Obermodern

2^{ème} projet : Rue de Kirrwiller du n°9 au carrefour rue des seigneurs + sortie Niefern.

Vu la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage et de financement à venir avec la communauté de communes Hanau-La Petite Pierre précisant le règlement de la participation de la commune pour les travaux de compétence communale :

Vu l'enveloppe de 100 000 € du fonds de solidarité communale créé par le conseil départemental dans le cadre des contrats départementaux ;

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, soit 19 voix pour :

* d'AUTORISER le Maire à signer la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage et de financement pour les travaux d'aménagement routier :

OBERMODERN-ZUTZENDORF :

1^{er} projet : Rue d'Obermodern

2^{ème} projet : Rue de Kirrwiller du n° 9 au carrefour rue des Seigneurs + sortie Niefern
entre la Communauté de Communes Hanau-La Petite Pierre et la commune d'Obermodern-Zutzendorf ;

* d'AFFECTER les 100.000,00 € du fonds de solidarité communale mis en place par le conseil départemental aux travaux d'aménagement routier

OBERMODERN-ZUTZENDORF :

1^{er} projet : Rue d'Obermodern

2^{ème} projet : Rue de Kirrwiller du n° 9 au carrefour rue des Seigneurs + sortie Niefern.

5. Acceptation d'une recette

A l'unanimité des membres présents et représentés il est décidé d'accepter un chèque de 750,00 € de la coopérative scolaire de l'école maternelle d'Obermodern-Zutzendorf correspondant au remboursement d'une subvention versée en 2018 pour un projet pédagogique « Eveil à la Musique » qui devra être financé par la commune à travers une convention et non par la coopérative scolaire.

6. Demande de subvention

Une subvention de 40 € est allouée à l'unanimité des membres présents et représentés à l'association suivante : Les Restaurants du Cœur 8, rue de l'Ardèche à Strasbourg.

Le maire clos la séance à 21h00

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance,
2. Adoption du compte-rendu de la séance du 28 août 2020,
3. Travaux de voirie à réaliser au vu du transfert de compétences à la Communauté de Communes -Hanau La Petite Pierre pour 2020/2021,
4. Délégation du fonds de solidarité communale à la Communauté de Communes Hanau-La Petite Pierre,
5. Acceptation d'une recette
6. Demande de subvention

